



Assemblée générale

Distr. générale
15 juillet 2008
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Reprise de la séance

Compte rendu analytique de la 10^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 19 juin 2008, à 10 heures

Président : M. Okio (Vice-Président) (Congo)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Rapport du Séminaire régional pour le Pacifique

Rapport du Comité spécial

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

08-39422 (F)



En l'absence de M. Natalegawa (Indonésie), M. Okio (Congo), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Rapport du Séminaire régional pour le Pacifique (A/AC.109/2008/CRP.2)

2. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de rapport du Séminaire régional pour le Pacifique (A/AC.109/2008/CRP.2) et exprime sa gratitude au Gouvernement et au peuple indonésiens pour avoir si bien accueilli le Séminaire. Il considère que le Comité souhaite adopter le projet de rapport et l'annexer au rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale.

3. *Il en est ainsi décidé.*

4. **M. Prabowo** (Indonésie) dit que son gouvernement se félicite d'avoir accueilli le Séminaire et remercie les participants de leur précieuse contribution, en particulier M. Ja'afari (République arabe syrienne) qui a été le Président du Groupe de rédaction et M. León Cruz, Ambassadeur de Cuba auprès de l'Indonésie qui a été le Rapporteur.

Rapport du Comité spécial (A/AC.109/2008/L.14)

5. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de rapport du Comité spécial (A/AC.109/2008/L.14) qui suit essentiellement le même modèle que les rapports précédents, à quelques légères modifications techniques près. Il considère que le Comité est disposé à adopter le rapport.

6. *Il en est ainsi décidé.*

7. **Le Président**, prenant la parole en sa qualité de représentant du Congo, fait remarquer que plusieurs délégations des territoires non autonomes ont manifesté leur mécontentement devant la manière dont le Comité conduit ses travaux et lui suggère d'en tenir compte à l'avenir.

La séance est levée à 10 h 50.